

FONROCHE GEOTHERMIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : ZAC des Champs de Lescaze – 47310 ROQUEFORT
En cours d'immatriculation au RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DU 10 JANVIER 2011

L'an deux mille onze
Le Dix Janvier
A Onze heures

L'associé unique de la société par actions simplifiée FONROCHE GEOTHERMIE s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Constitutive, au siège social, sur convocation.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann MAUS, en sa qualité de Président de la Société FONROCHE ENERGIE, associé unique de la SAS FONROCHE GEOTHERMIE.

Monsieur Yann MAUS est également appelé comme scrutateur.

Monsieur Thierry CARCEL, Directeur Général, est désigné comme secrétaire.

La société CQFD AUDIT, représentée par Monsieur Christophe DOMENGES, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué est présente.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de convocation régulière de l'associé unique
- une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président
- Nomination du Commissaire aux comptes
- Approbation des statuts

Two handwritten signatures in black ink, one larger and more stylized, the other smaller and more compact.



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Conformément à l'Article 13 des statuts de la SAS FONROCHE GEOTHERMIE, la société est représentée, dirigée et administrée par un président, personne morale ou physique, actionnaire ou non de la société. Le président, personne morale, est représenté par ses dirigeants sociaux.

Le président est nommé par l'actionnaire unique.

Le président nommée est la **Société par actions simplifiée FONROCHE ENERGIE** ayant son siège social ZAC des Champs de Lescaze – 47 310 ROQUEFORT, immatriculée au RCS Agen sous le n° 500 661 806 et représentée par Monsieur Yann MAUS en sa qualité de Président de ladite société.

Le président est nommé sans limitation de durée.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

Conformément à l'Article 23 des statuts de la SAS FONROCHE GEOTHERMIE, le premier commissaire aux comptes titulaire, désigné pour six exercices est :

CQFD AUDIT (48 rue Cartou – 47 000 AGEN), représentée par Monsieur Christophe DOMENGES, commissaire aux comptes titulaire.

Le premier commissaire aux comptes suppléant, désigné pour six exercices est :

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIES (48 rue Cartou – 47 000 AGEN), commissaire aux comptes suppléant.

Lesquels ont accepté par avance lesdites fonctions, chacun d'eux précisant dans leur lettre d'acceptation des mandats qu'il n'était dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

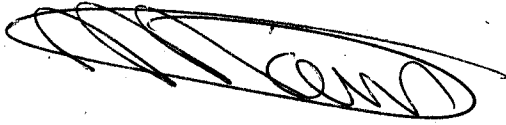
L'Assemblée Générale ainsi constituée prend lecture des statuts de la SAS FONROCHE GEOTHERMIE (en Annexe du présent procès verbal).

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président
Yann MAUS**



**Le scrutateur
YANN MAUS**



**Le secrétaire
Thierry CARCEL**

